



INFO – B L É

Bulletin n° 21

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

NOVEMBRE 2011



Suite aux résolutions adoptées à l'AGA, la FPCCQ a mis en place les deux changements suivants pour l'année 2011-12 : 1/ Le blé destiné à la consommation humaine qui « déclassé » selon les critères établis en AGA n'est plus mis en marché par le Service du blé, mais par le producteur lui-même qui en assume l'entière responsabilité – ce blé demeure toutefois sous la direction et la surveillance de la Fédération; 2/ Un pool d'automne a été créé pour les producteurs qui ont choisi de livrer à la récolte et d'avoir un paiement final rapide basé sur les ventes à l'automne. Toutefois, nous sommes toujours en attente d'une décision de la Régie des marchés agricoles; les deux changements lui ont été soumis en juin et n'ont toujours pas reçu son approbation officielle en date du 21 novembre.

Année 2010-11

Paiements finaux 2010-2011 (\$/tonne)

Base grade 2 12,5% protéine	Prix de base final*	(2009-10)	Frais de pool	(2009-10)	Tonnes	(2009-10)
Pool A	250,28	(292,55)	22,24	(19,98)	18 998	(6 700)
Pool C	226,78	(248,10)	20,02	(20,15)	998	(432)
Pool E	215,18	(247,50)	20,11	(20,45)	12	(277)
Pool G	197,70	(135,47)	7,47	(8,56)	22 973	(42 427)
Contrats Moulins de Soulanges	292,96	(289,25)	n/a	n/a	10 135	(12 623)
Total					53 116	(62 459)

*Blé conventionnel : les prix de base sont avant les primes et escomptes pour le grade, la protéine, la variété et l'entreposage, et avant l'escompte échantillon dans le cas du Pool G.

La campagne de commercialisation du blé panifiable 2010-11 a été confrontée à plusieurs difficultés majeures. Comme à l'accoutumée, le Service du blé a commencé à vendre la nouvelle récolte au printemps et au début de l'été 2010, la période de l'année où les acheteurs prennent des engagements pour l'automne. Ces ventes ont été faites à des prix avantageux compte tenu du marché à ce moment, soit un prix moyen de 240 \$/t livré Montréal pour expédition en automne. Sur la base d'une récolte qui s'annonçait bonne à très bonne, nous estimions alors avoir vendu 40 % du tonnage de blé panifiable. Or, nous nous sommes rendu compte à l'automne que la quasi-totalité du blé en Montérégie déclassait, ainsi que la grande majorité du blé de l'Abitibi-Témiscamingue. Par ailleurs, les prix des marchés du blé ont flambé à partir de l'automne 2010 en raison de 3 facteurs : la sécheresse en Russie, les récoltes de blé désastreuses dans les Prairies canadiennes et en Australie, les deux principaux fournisseurs mondiaux de blé de haute qualité. Nous avons essayé de mitiger l'impact sur les prix finaux par les ventes subséquentes faites à des niveaux de prix plus élevés. Mais comme plus de 80 % de nos disponibilités en blé panifiable étaient déjà effectivement vendues, les prix finaux des pools panifiables n'ont pas pu se redresser de manière à refléter le marché au comptant. Quant au blé déclassé, le Pool G, les ventes ont capturé une bonne partie de la hausse des prix tout au long de l'année car elles ont été faites progressivement – en règle générale, les meuneries n'achètent pas du blé fourrager de façon anticipée.

Année 2011-12

Prévisions de prix nets moyens en 2011-12 pour un grade 2 avec 12,5 % de protéine (dollars/tonne)

	Pool A Blé roux de force de printemps	Pool C Blé rouge de force d'hiver	Pool D Blé rouge tendre d'hiver	Pool G* Blé hors normes	Pool automne (blés roux de force de printemps)
Prix net pour le blé livré à la récolte et entreposé aux centres de service >1% impuretés	284	264	244	222	294
<1% impuretés	290	270	250	n.a.	300
Prix net pour le blé entreposé à la ferme >1% impuretés	299	279	259	237	n/a
<1% impuretés	311	291	271	n.a.	n/a
Paiement initial	170	150	140	115	170
Paiements à venir					
Prix net pour le blé livré à la récolte et entreposé aux centres de service >1% impuretés	114	114	104	67	124
<1% impuretés	120	120	110	n/a	130
Prix net pour le blé entreposé à la ferme >1% impuretés	129	129	119	82	n/a
	141	141	131	n/a	n/a

*Le pool G en 2011 correspond au blé répondant à tous les autres critères du marché panifiable mais ayant un taux de vomitoxines allant de 1,6 ppm à 2,9 ppm.

La récolte de blé 2011 est marquée par 2 points majeurs : une baisse des superficies de blé et un retour à la normale pour la qualité de la Montérégie. Selon Statistique Canada, les superficies totales récoltées au Québec sont de 43 000 hectares, comparativement à 52 000 hectares l'an passé, soit une baisse de 26 %. Quant au blé panifiable assuré à la Financière agricole du Québec, la baisse des superficies est encore plus dramatique : elle est de l'ordre de 36 % puisqu'on passe de 29 000 à 19 000 hectares. Les prix très élevés du soya ont attiré plus de semis, avec une superficie record semée en soya de 300 000 hectares à travers la province.

Les prévisions de prix annuelles sont sujettes à des changements ultérieurs et ne sont pas des garanties de prix. Nous avons entamé la campagne de commercialisation de manière prudente et progressive. À date, la moyenne du prix de vente moyen du blé panifiable livré à la minoterie à Montréal est de 350 \$/tonne. Les éléments fondamentaux des marchés du blé ne sont pas haussiers à travers le monde. La Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan ont produit d'excellentes récoltes cette année et sont de retour en force sur les marchés d'exportation. Même l'Union Européenne, qui avait connu de sérieux problèmes de sécheresse au printemps, a finalement eu une grande récolte. Cependant, les prix du blé ont été soutenus par les prix des autres grains, soit le maïs et le soya. Cependant, la chute récente des contrats à terme du maïs et du soya ont mis de la pression sur le blé. Il est intéressant de noter que le blé de printemps à la bourse de Minneapolis a présentement une prime très élevée d'environ 3 \$/boisseau par rapport au blé tendre d'hiver à la bourse de Chicago.

Suite aux résolutions adoptées à l'AGA, la FPCCQ a mis en place les deux changements concernant la mise en marché du blé déclassé et le pool d'automne.

1. La mise en marché du blé déclassé

En vertu de la modification proposée, le blé destiné à la consommation humaine (une des 31 variétés visées en 2011) qui déclassé est mis en marché par le producteur lui-même pour l'alimentation animale lorsqu'il « déclassé » pour l'une ou l'autre des raisons suivantes - une seule de ces conditions suffit :

- Le blé est classé fourrager (ou échantillon) suivant les critères de la Commission canadienne des grains;
- Le blé a une teneur en protéine en dessous de 11,5 % (sauf pour le Pool D, le blé rouge tendre d'hiver);
- Le blé a un indice de chute en dessous de 250 secondes;
- Le blé a une teneur en vomitoxines de 3 ppm ou plus.

Si le producteur livre directement son blé à un Centre de services accrédité (CSA) et que le voyage « déclassé », le producteur a la responsabilité de mettre en marché ce blé. Il peut le vendre au CSA pour l'alimentation animale, ou reprendre son voyage et le vendre ailleurs pour l'alimentation animale.

Si le producteur ne livre pas son blé à un CSA, le producteur doit prendre un échantillon selon les règles établies au guide et le faire classer et évaluer pour sa qualité panifiable auprès d'un CSA. Si l'échantillon « déclassé » pour l'une ou l'autre des raisons exprimées précédemment, le producteur a la responsabilité de mettre en marché son blé pour l'alimentation animale.

En résumé, dans les 2 cas, les producteurs dont le blé « déclassé » doivent faire effectuer les tests requis sur les échantillons de blé par un CSA. De plus, compte tenu que ce blé est toujours sous la direction et la surveillance de la Fédération qui doit s'assurer d'une application équitable et efficace du Règlement, le producteur et l'acheteur doivent signer un contrat contenant au moins l'information relative au prix convenu, au volume visé, et stipulant un engagement ferme de l'acheteur de ne pas livrer le blé faisant l'objet du contrat sur les marchés de consommation humaine. Toutes ces informations doivent être transmises à la Fédération avec les bons de chargement, de pesée et de livraison.

2. Le Pool d'automne

Suite à l'annonce que nous avons faite au mois de mai (Info Blé mai 2011), certains producteurs ont choisi de faire partie du pool d'automne en s'inscrivant avant le 30 juin. Ils ont livré à la récolte et vont recevoir un paiement final rapide, prévu pour janvier. La valeur de ce pool est basée sur les ventes de blé réalisées à l'automne, et non pas sur la moyenne annuelle (voir le tableau des prévisions des prix ci-dessus). La taille du pool d'automne est d'environ 1 300 tonnes.

Producteurs ayant signé des contrats de production 2011-12 avec les Moulins de Soulanges (MDS)

Au début du mois de novembre, le Service du blé a reçu, validé et approuvé les données de paiements des producteurs ayant signé des contrats de production avec MDS. Ces paiements ont été effectués par MDS ou ses représentants avant le 15 novembre 2011, date prévue aux contrats.

Rappel important

Certains producteurs se sont inscrits au printemps pour livrer à la récolte, et ne l'ont pas encore fait sans nous fournir aucune explication à cet égard. Veuillez contacter le Service du blé afin de nous aviser de ce qui arrive avec ce blé. D'autres producteurs se sont inscrits pour entreposer leur blé à la ferme mais ne nous ont toujours pas envoyé leurs documents d'entreposage. Il est essentiel que nous recevions toutes ces informations rapidement afin de pouvoir planifier la mise en vente en commun de votre blé.

POUR TOUTE INFORMATION

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 505

Longueuil (Québec) J4H 4G4

Téléphone : 450 679-0540, postes 8113 et 8627

Télécopieur : 450 679-6372

Courriel : fpccq@fpccq.qc.ca

Internet : www.fpccq.qc.ca